

*Rapport du Vérificateur général du Québec
à l'Assemblée nationale
pour l'année 2009-2010, tome I*

Table des matières

- Chapitre 1 - Observations du vérificateur général
- Chapitre 2 - Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale:
Services et subventions aux entreprises
- Chapitre 3 - Mesures gouvernementales de promotion et de
prospection des investissements directs étrangers
- Chapitre 4 - Institut national de santé publique du Québec: vérification
relative à la gestion, à la conformité et à la reddition de
comptes
- Chapitre 5 - Société de développement des entreprises culturelles
- Chapitre 6 - Vigie relative au projet Dossier de santé du Québec

Chapitre 1

Observations du vérificateur général

Thème : le suivi de nos recommandations

- Bon moyen pour répondre à la question :
 - « Est-ce que nos travaux conduisent à des améliorations réelles? »
- Révision de nos pratiques :
 - Adhésion des entités à nos recommandations
 - Suivi allégé de l'ensemble des recommandations
 - Suivi des plans d'action exigés par la Commission de l'administration publique
- Taux d'application de nos recommandations

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Vérification financière	67 %	51 %	62 %	62 %
VOR	46 %	63 %	71 %	73 %

Suivi de nos recommandations (suite)

- **Résultats du suivi de certaines recommandations pour lesquelles il a été jugé nécessaire que :**
 - Des gestes soient posés pour recouvrer certaines sommes injustifiées
 - Des mécanismes soient mis en place afin d'éviter de tels paiements

- **Entités concernées :**
 - Société nationale du cheval de course
 - Ancien lieutenant-gouverneur du Québec
 - Centre de recherche industrielle du Québec
 - Société immobilière du Québec
 - Société des alcools du Québec

- **Résultat de notre suivi dans les paragraphes 1.16 à 1.20**

Chapitre 6

Vigie relative au projet Dossier de santé du Québec

Entité vérifiée :

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Mise en contexte

Dossier de santé du Québec (DSQ)

- Composé de 13 projets pour un coût total prévu au départ de 563 M\$ sur 4 ans (de 2006 à 2010)
- Financement :
 - Gouvernement du Québec : 260 M\$
 - Inforoute Santé du Canada (ISC) : maximum de 303 M\$
- Maître d'œuvre: MSSS – par l'entremise du Bureau du DSQ
- Plusieurs partenaires du réseau y participent
- Objectif de départ : implantation sur tout le territoire québécois
 - Échéancier : avril 2010
 - 95 000 utilisateurs potentiels (médecins, infirmières, pharmaciens, dentistes, optométristes, podiatres, sages-femmes, infirmières auxiliaires)

Contexte

- Le DSQ de chaque patient devrait contenir :
 - Identification de la personne
 - Coordonnées des contacts professionnels
 - Allergies et intolérances
 - Résultats d'examens de laboratoire et d'imagerie diagnostique
 - Profil pharmacologique
 - Données immunologiques et d'urgence

- Ce dossier sera accessible partout au Québec pour les personnes autorisées à le consulter

Notre vérification

■ Objectif :

- S’assurer que le MSSS gère le projet du DSQ de façon économique, efficiente et efficace
- Effectuer le suivi de no recommandations émises lors de notre vigie 2007-2008

Résultats de vérification



Bonne pratique



Déficience



Preuve



Conséquence



Recommandation

Initiatives d'informatisation du réseau de la santé et des services sociaux

- Le DSQ est la pièce maîtresse du plan d'informatisation du réseau
- Cependant, une autre initiative d'informatisation est en cours, soit le Dossier patient électronique (DPE) :
 - Équivalent local du DSQ plus diagnostics et notes des professionnels
 - 65 p. cent des établissements ont commencé à investir dans un DPE
 - DPE et DSQ : ressources, processus, données, infrastructures identiques
 - DPE est vu comme offrant davantage de bénéfices à court terme
- Nécessité d'un arrimage efficient entre ces deux initiatives

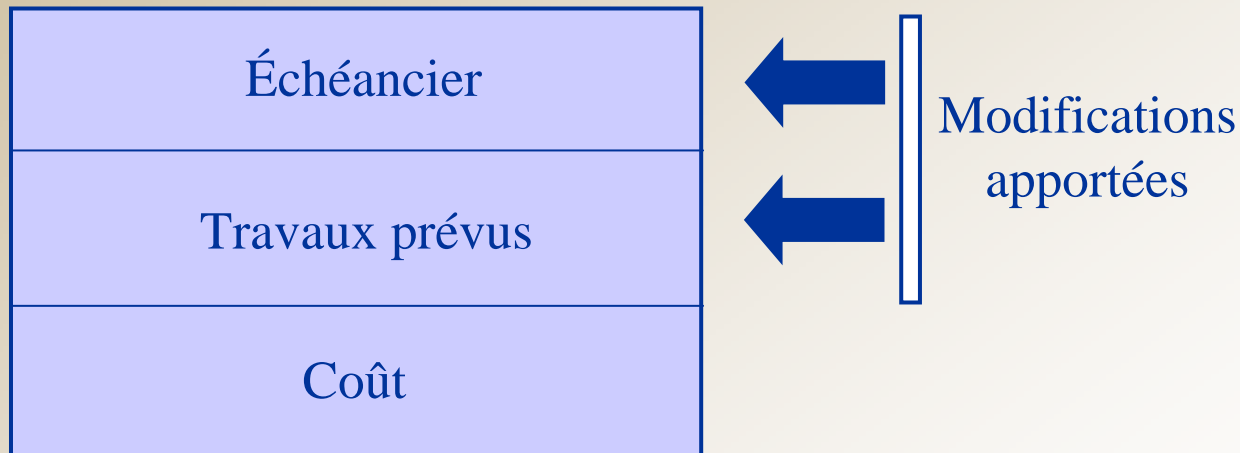
C

D

Aucune stratégie pour l'arrimage des DPE et du DSQ

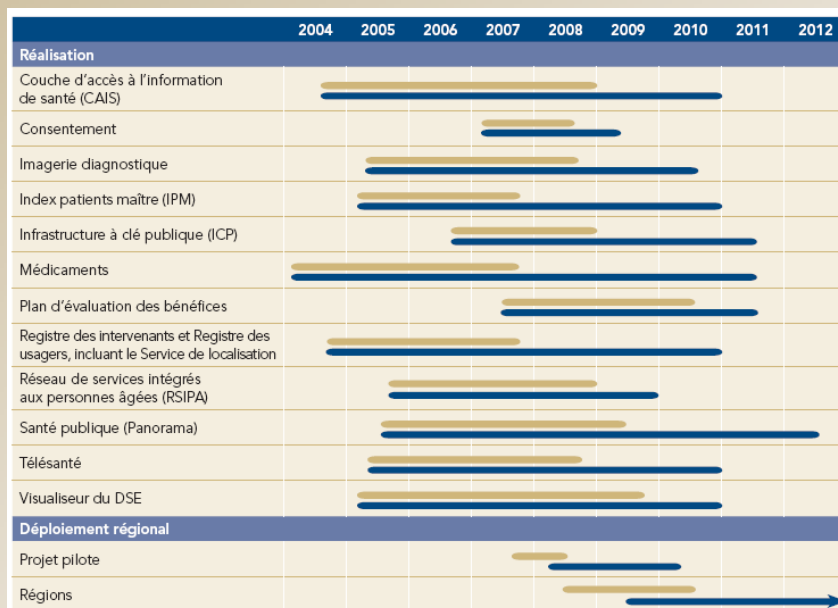
Planification et suivi des projets

- Arrimage de 3 paramètres essentiels dans tout projet :



Planification et suivi des projets (suite)

- Échéancier : reporté d'avril 2010 à juin 2011 et un projet en juin 2012
 - Risque important de ne pas respecter ces nouvelles cibles



■ Calendrier initial
■ Calendrier révisé selon notre [analyse de la documentation](#)

Retards dans la réalisation des travaux de l'ensemble des projets

Planification et suivi des projets (suite)

- **Projet pilote – Région de la Capitale-Nationale :**
 - Mise en œuvre du projet pilote doit se faire préalablement à un déploiement dans le territoire québécois
 - Date de fin prévue en mars 2010, plutôt qu'en juin 2009
 - Ajout d'une deuxième phase non prévue initialement
 - Valider la capacité de la solution à traiter un volume élevé
 - Problématique soulevée - Données des laboratoires non normalisées

Planification et suivi des projets (suite)

■ Portée modifiée :

95 000 utilisateurs potentiels au départ
(médecins, pharmaciens, infirmières,
autres)



Cible revue à 37 000 utilisateurs
- échéancier non établi



Cible minimale de 5 500 utilisateurs pour
décembre 2010 – pérennité des investissements



Médecins, pharmaciens, infirmières

18 régions sur tout le territoire



5 à 8 régions , en partie

■ Plusieurs projets nécessaires au DSQ se termineront en décembre 2010 au plus tôt



Nous doutons que le DSQ sera déployé en totalité dans les régions
pour juin 2011

Coûts et financement

- Coûts associés au DSQ : 563 M\$



- Non revus en fonction des modifications apportées à l'échéancier et à la portée



- Coûts récurrents toujours pas connus

- Selon les bonnes pratiques, pourraient avoisiner les 85 M\$ par année (15 % des 563 M\$)

Sécurité et reddition de comptes

■ Sécurité



- Plusieurs saines pratiques en matière de planification de la sécurité informatique du DSQ

Défi à venir : mise en place des contrôles prévus

■ Reddition de comptes



- Au Conseil des ministres (bilan semestriel)
 - 3 documents sur 5 ont été remis
 - Exigences non remplies, pour ceux déposés

En conclusion

- Ni l'échéancier ni la portée définis initialement ne seront respectés
- Risque que les coûts soient dépassés
- Risque que les utilisateurs et prestataires de services n'adhèrent pas au DSQ
- Nous avons invité le ministère à améliorer sa reddition de comptes au Conseil des ministres et à l'Assemblée nationale
- Le ministère accepte toutes nos recommandations

Chapitre 3

Mesures gouvernementales de promotion et de prospection des investissements directs étrangers

Entités vérifiées :

Centre Financier International de Montréal (CFI-Montréal)

Investissement Québec (IQ)

Ministère du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

Ministère des Finances (MFQ)

Montréal International (MI)

PÔLE Québec Chaudière-Appalaches (PQCA)

Vue d'ensemble

- Définition :

Investissement transnational effectué par le résident d'une économie afin d'établir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie

- Vive concurrence entre les pays pour attirer des investissements étrangers sur leur territoire et entre les régions d'un même pays
- Principales activités pour attirer les investisseurs étrangers :
 - la prospection à l'étranger
 - le suivi des filiales d'entreprises étrangères déjà établies
 - la promotion du Québec à l'étranger

Vue d'ensemble

Modèle organisationnel québécois fait appel à plusieurs intervenants

- Entités gouvernementales :
 - MDEIE
 - Investissement Québec
 - Autres ministères, dont le ministère des Relations internationales (MRI)
 - Société générale de financement du Québec (SGF)

- Autres entités :
 - Montréal International, Pôle Québec Chaudière-Appalaches, CFI-Montréal, les CLD et les initiatives ponctuelles des villes

- Les entités interviennent de façon différente et avec des degrés d'implication variables

Notre vérification

■ Objectif de vérification

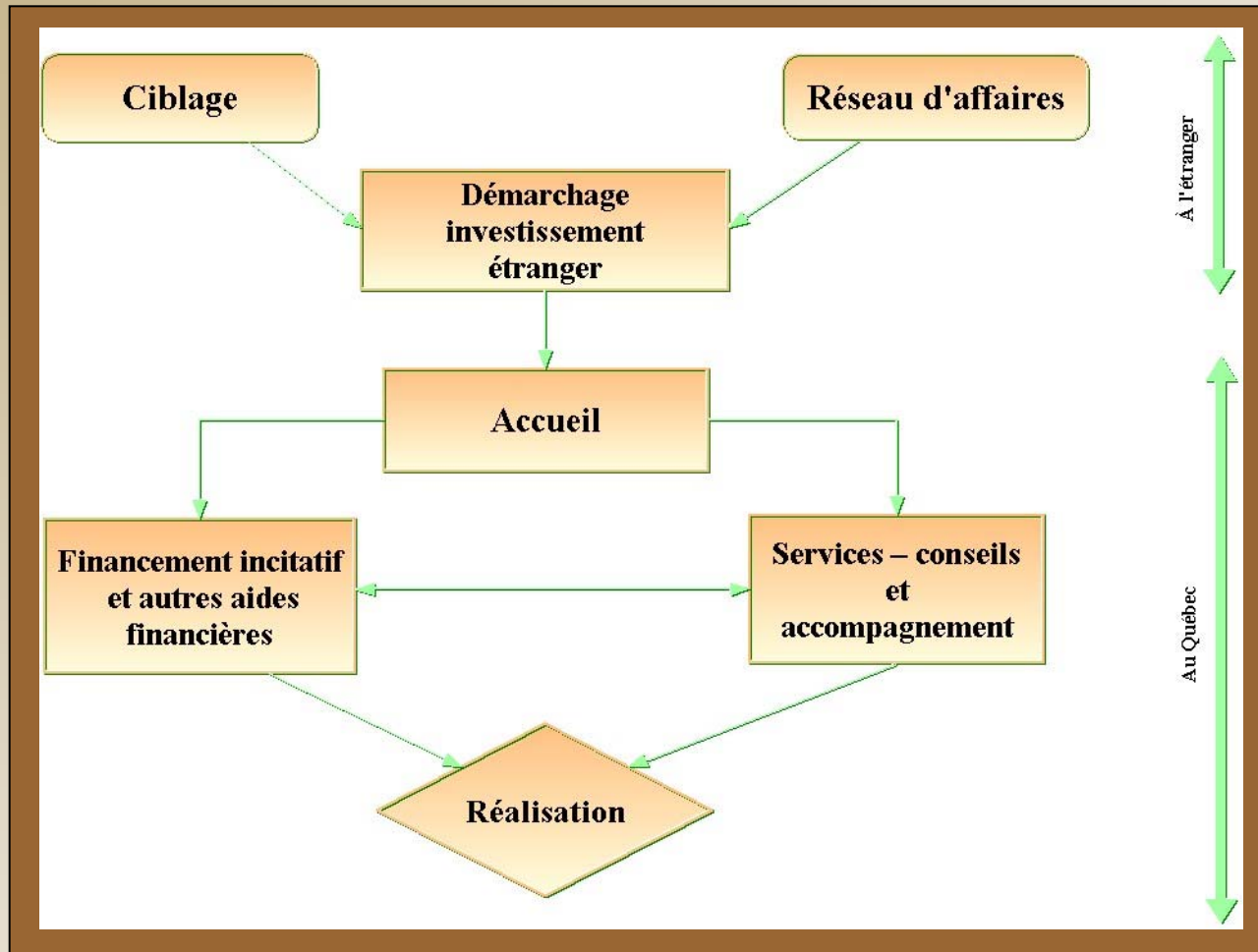
- S’assurer qu’un leadership gouvernemental est exercé en matière de promotion et de prospection des investissements directs étrangers afin de favoriser l’encadrement et la coordination des activités des différents acteurs

■ Portée

- Toutes les entités mentionnées précédemment, mais aucune recommandation au MRI et à la SGF
- Autres démarches effectuées :
 - Visite de trois délégations du Québec à l’étranger
 - Rencontre avec des représentants des agences de promotion pour les investissements internationaux de la France et du Royaume-Uni

■ Période couverte : mars 2005 à avril 2008

Processus de réalisation d'un nouvel investissement étranger



Historique des activités de prospection des investissements étrangers

1992

- Bureau des investissements étrangers (MAI), parmi les premières structures relatives à la prospection des investissements étrangers

1996

- Ressources associées à la promotion et à la prospection des investissements étrangers sont transférées au MICST

1998

- Stratégie de développement économique : *Québec objectif emploi* comprenait un plan d'action pour l'accroissement de l'investissement privé :
 - Création d'Investissement Québec : fusion d'une partie des ressources du MICST et de la SDI
 - Regroupement des sociétés d'État d'investissement au sein de la SGF
- MICST devient le MIC

Historique (suite)

1999

- MI reçoit le mandat de la promotion et de la prospection des investissements étrangers sur le territoire de la région métropolitaine

2001

- Protocole de collaboration entre le MIC et IQ

2003

- MIC devient le MDER
- Réflexion en profondeur de la SGF sur son rôle, ses structures et son action

2004

- MDER et Investissement Québec discutent d'une redéfinition du partage des rôles et des responsabilités concernant la promotion et la prospection

Historique (suite)

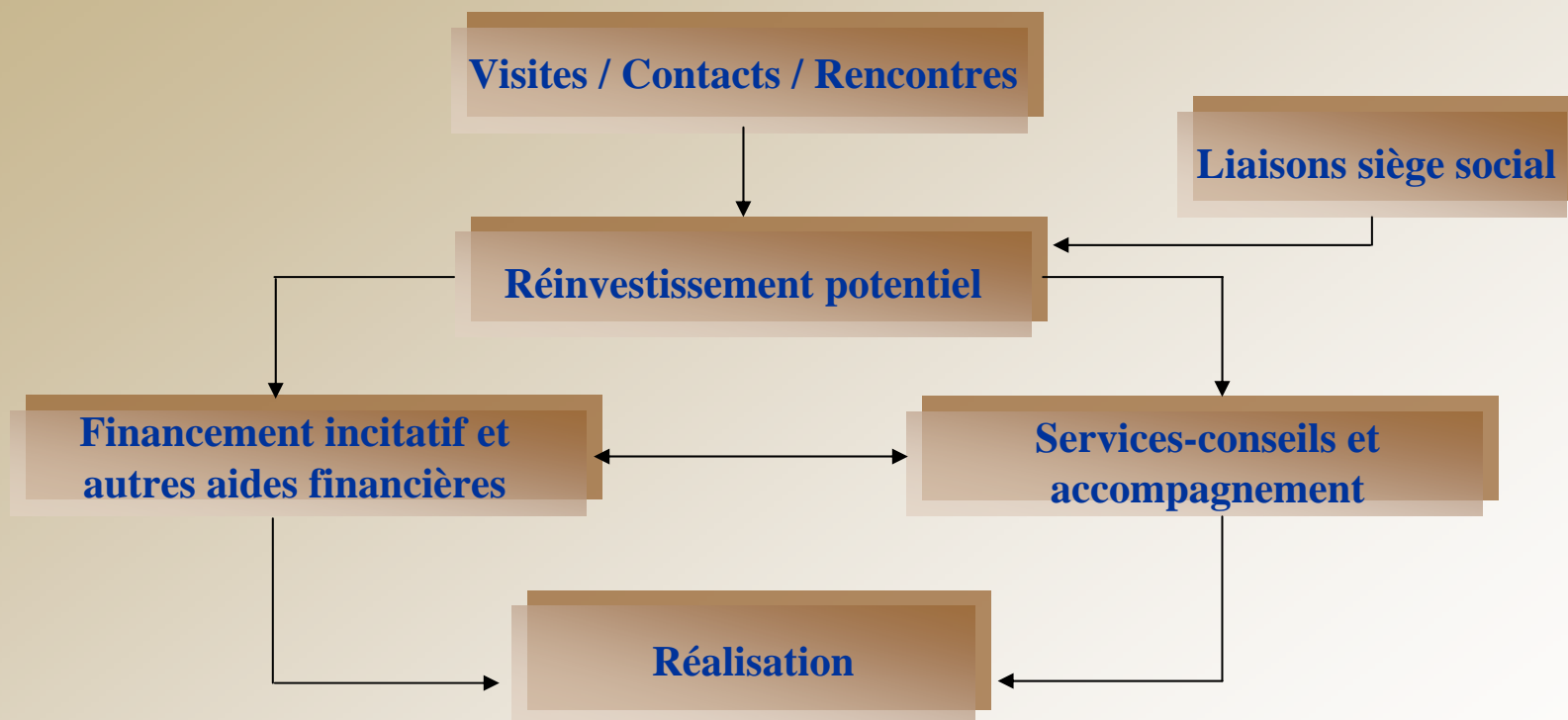
2004

- Démarcheurs d'Investissement Québec affectés à l'étranger
- Bureau de promotion des investissements est mis sur pied au MDER avec le mandat de veiller à la coordination et à la concertation des différents partenaires qui sont associés à la promotion et à la prospection des investissements étrangers
- Le MDER devient le MDERR

2005

- Le MDERR devient le MDEIE
- Stratégie gouvernementale de développement économique, *l'Avantage québécois*, prévoyait la publication de la première stratégie de promotion et prospection des investissements étrangers. Cette stratégie n'a pas encore été publiée

Réinvestissement par une filiale étrangère



Activités liées à l'investissement étranger : la prospection à l'étranger



- Ciblage d'entreprises étrangères :
Chevauchement et manque de coordination des activités

- IQ cible des entreprises



- MDEIE en cible aussi et les transmet à IQ. Entreprises sont déjà ciblées par IQ ou pas dans un secteur qu'elle juge prioritaire





- Démarchage à l'étranger :
Aucun processus systématisé favorisant la coordination des démarcheurs d'IQ à l'étranger avec les autres intervenants (ex. : MI)

- Actions à l'étranger pourraient être optimisées si elles étaient mieux coordonnées et l'information davantage partagée

- Impact sur l'image du Québec pour les investisseurs étrangers

Suivi des filiales d'entreprises étrangères établies au Québec

- Représente plus de 70 % des projets d'investissements étrangers annoncés au cours des 3 dernières années
- Plusieurs acteurs, dont Investissement Québec, le MDEIE et Montréal International, effectuent des visites de filiales étrangères
-  ■ Chevauchements dans les offres de services du MDEIE et IQ
 -  Il faut clarifier les mandats du MDEIE et d'Investissement Québec

Suivi des filiales d'entreprises étrangères établies au Québec (suite)



- Aucun plan concerté de visites de filiales entre IQ et Montréal International
- Bonification par le MDEIE d'une base de données pour permettre une meilleure cohésion des interventions auprès des filiales



- les partenaires ne l'utilisent pas, malgré le protocole de collaboration signé en 2005



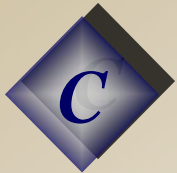
- Il faut examiner le partage des rôles et responsabilités entre les divers intervenants dans ce domaine et améliorer la coordination entre eux.

Orientations gouvernementales

- Annonce d'une stratégie de promotion et de prospection des investissements étrangers en 2005



- Cette stratégie n'est toujours pas publique à ce jour



- Chaque entité travaille en silo, définissant ses propres orientations, ses cibles et les secteurs d'activité à prospecter

Conclusion

- La création d'Investissement Québec en 1998 visait à corriger certaines des lacunes observées, notamment :
 - le manque de coordination des intervenants gouvernementaux et l'éparpillement des interventions, qui peut créer de la confusion chez les investisseurs étrangers
- Des réflexions menées en 2003 et 2004 avaient conduit à proposer une révision du partage des rôles et des responsabilités entre le ministère et Investissement Québec
 - On notait des phénomènes de rétention de l'information
- Le rapport Fortin, publié en 2008, soulignait que le Québec paraît souffrir de l'existence d'une multitude d'intervenants non coordonnés en ce qui a trait à la prospection des investissements étrangers

Conclusion (suite)

Encore aujourd'hui

- Aucun mécanisme officiel de collaboration entre Investissement Québec et Montréal International concernant les activités de prospection à l'étranger et visite des filiales
- L'échange d'information entre les différents acteurs est très limité. La concertation repose plus souvent sur la volonté des individus que sur celle de leur organisation.
- Le leadership gouvernemental n'est pas clairement établi relativement à la promotion et à la prospection des investissements étrangers
- Une réflexion doit être entreprise sur le mode de fonctionnement actuel afin d'optimiser les effets des activités

Les entités ont adhéré à l'ensemble de nos recommandations

Chapitre 2

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale: services et subventions aux entreprises

Entités vérifiées :

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

Emploi-Québec

Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)

Vue d'ensemble : MESS et Emploi-Québec

MESS :

- Budget de 4,1 milliards de dollars
- 2,85 milliards pour l'aide aux personnes et aux familles (solidarité sociale et autres)
- 800 millions pour le financement des mesures d'aide à l'emploi
 - Entreprises : 244 millions (Fonds de développement du marché du travail – FDMT)
 - Particuliers : 556 millions

Emploi-Québec :

- Agence gouvernementale
- S'occupe de la mise en œuvre et de la gestion des mesures et des programmes du MESS

Vue d'ensemble : CPMT

Organisme :

- 24 membres nommés par le gouvernement et 1 membre invité (universités)
- 17 conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT)

Responsabilités :

- Rôle important dans la planification des mesures d'aide à l'emploi et dans la détermination des critères de répartition régionale du Fonds de développement du marché du travail (FDMT)
- Gestion du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) : 12,6 M\$
(Fonds qui permet de verser des subventions notamment pour des projets relatifs à la formation de la main-d'œuvre en entreprise et des interventions sectorielles ou régionales)

Services et subventions alloués aux entreprises en 2007-2008

FDMT

	En millions de dollars
Concertation pour l'emploi (CPE)	
▪ Intervention en entreprise et	34,7
▪ Intervention en partenariat	16,4
Intervention sectorielle (CPE)	15,5
Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR)	48,1
Subventions salariales	49,0
Autre non vérifié	6,7
Contrat d'intégration au travail (CIT)	23,3
Programme de subventions aux entreprises adaptées (PSEA)	50,7
Total FDMT	244,4

FDRCMO

	En millions de dollars
Intervention sectorielle	1,9
Mutuelles de formation	0,3
Formation de la main-d'œuvre en entreprise	5,3
Intervention régionale	2,8
Autres non vérifiés	1,8
Interventions regroupées	0,5
Total FDRCMO	12,6

Notre vérification

Aspects touchés :

1. Planification de l'offre de services et reddition de comptes
2. Mesure de l'efficacité
3. Coût de revient
4. Comparaison avec d'autres organisations

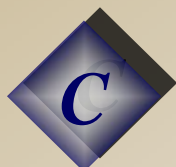
Planification de l'offre de services et reddition de comptes



Objectifs, actions et cibles manquent de précision
Exemples : - promouvoir les mesures
- mettre sur pied des tables de concertation



Peu d'indicateurs pour mesurer la performance



Ne permet pas de mesurer l'efficacité et les effets des services et des subventions



Les évaluations de programmes effectuées ne traitent pas des effets des services et subventions aux entreprises entre 1998 et 2008

Mesure de l'efficacité

- D** L'aide accordée : souvent destinée à soutenir les travailleurs plutôt qu'à aider les entreprises à améliorer leur productivité

- D** Aucun portrait global des entreprises aidées

- P** 54 p. cent des subventions sont inférieures à 5 000 dollars

Mesure de l'efficacité (suite)

Tableau 3

Nombre d'interventions auprès des entreprises pour chacune des mesures en fonction du montant des subventions*

	Montant							Total
	Supérieur à 1 000 000 \$	Entre 100 000 \$ et 1 000 000 \$	Entre 50 000 \$ et 99 999 \$	Entre 25 000 \$ et 49 999 \$	Entre 5 000 \$ et 24 999 \$	Entre 1 000 \$ et 4 999 \$	Inférieur à 1 000 \$	
CPE	1	85	151	283	2 105	2 071	681	5 377
MFOR	7	47	99	175	1 349	2 177	1 243	5 097
CIT				2	2 263	1 608	553	4 426
Subventions salariales		7	20	105	4 094	2 835	1 336	8 397
Entreprises adaptées	26	18	1					45
Total	34	157	271	565	9 811	8 691	3 813	23 342

* Ces données concernent les interventions qui ont débuté au cours de l'exercice 2007-2008.

Mesure de l'efficacité



12 dossiers sur 58 dans lesquels le lien entre l'aide offerte et l'amélioration du marché du travail, la gestion des ressources humaines ou l'objectif du partenariat ne nous a pas été clairement démontré

Exemples :



47 680 dollars pour la préparation d'un dossier concernant la construction éventuelle d'une salle de spectacle. Aucun lien avec la gestion des ressources humaines



30 000 dollars versés à une agence de la santé et des services sociaux afin de soutenir le développement social d'une région et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Comparaison avec d'autres organisations



Le MESS et EQ pourraient mieux utiliser les comparaisons comme outil de gestion

Exemples de bonnes pratiques observées ailleurs :

- Le Nouveau-Brunswick s'est donné comme indicateurs le pourcentage de participants en emploi un an après une intervention et le pourcentage de petites entreprises en activité un an après la fin de la subvention
- En Alberta, le ministère de l'Emploi, de l'Immigration et de l'Industrie présente dans son rapport annuel le pourcentage d'employeurs qui n'ont rapporté aucun poste vacant durant plus de 4 mois

Conclusion

Améliorations à réaliser :

- Planification : objectifs, actions et indicateurs à préciser
- Mesurer l'efficacité des services et subventions
- Intégrer le coût de revient à la gestion
- Mieux utiliser les comparaisons comme outil de gestion
- Enrichir les rapports annuels

Le MESS, Emploi-Québec et la CPMT ont adhéré à toutes nos recommandations

Chapitre 4

Vérification relative à la gestion, à la conformité et à la reddition de comptes

Entité vérifiée:

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

Vue d'ensemble

- Créé en 1998, l'INSPQ a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi que les autorités régionales du ministère
- L'Institut est le centre d'expertise et de référence en matière de santé publique au Québec
- L'Institut gère deux laboratoires (le Laboratoire de santé publique du Québec et le Centre de toxicologie du Québec) ainsi que trois directions scientifiques

Notre vérification

- Sujets couverts :
 - Analyse financière
 - Gouvernance
 - Gestion stratégique
 - Gestion opérationnelle
 - Évaluation de la performance
 - Reddition de comptes

- Une attention particulière a été accordée à la conformité de ses opérations avec les lois, règlements, politiques et directives applicables à l'INSPQ

- Période couverte : avril 2006 à septembre 2008

Principaux résultats

- Le conseil d'administration pourrait jouer un rôle plus actif notamment dans la gestion des risques et l'évaluation de la performance
- L'INSPQ n'effectue pas de planification annuelle de ses activités lui permettant de dégager une vision globale quant à l'utilisation de ses ressources
- Des problèmes importants au niveau de l'acquisition de biens et services :
 - Modalités d'attribution des contrats non conformes à la réglementation
 - Non obtention pourtant nécessaire de l'autorisation du SCT

Chapitre 5

Vérification de conformité : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

- Dépenses du commissariat européen
- Frais de représentation et de déplacement des dirigeants

Vue d'ensemble

- La SODEC :

- A le mandat de promouvoir et de soutenir l'implantation et le développement des entreprises culturelles dans toutes les régions du Québec
- Administre des programmes d'aide financière (54 millions de dollars en 2007-2008) pour la création, la production, la diffusion et l'exportation des entreprises du domaine du livre, de la musique et des variétés, du cinéma et de la production télévisuelle, ainsi que des métiers d'art
- Mène ses activités surtout à partir de son bureau de Montréal, mais aussi de celui de Québec et de son commissariat européen situé à Paris

Notre vérification

À la suite d'une demande du président du conseil d'administration

- S'assurer que les dépenses du commissariat européen de même que les frais de représentation et de déplacement des dirigeants de la SODEC sont engagés dans le respect de la réglementation applicable et des principes de saine gestion

Portée

- Travaux couvrent les exercices 2006-2007, 2007-2008 et les 10 premiers mois de 2008-2009

Gestion des activités du commissariat européen

Sommes consacrées au fonctionnement du commissariat (en dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009 (10 mois)
Programmation – événements	680 436	748 496	1 098 434
Salaires et avantages sociaux	186 182	160 270	117 730
Administration	113 342	108 762	101 278
Total	979 960	1 017 528	1 317 442
	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Festival de Cannes	234 452	269 302	262 206
Cinéma du Québec	353 849	346 781	588 869

Gestion des activités du commissariat – contrôle des dépenses

La Délégation générale du Québec à Paris :

- Effectue le paiement des factures du commissariat
- S'assure que la dépense à régler a été engagée conformément aux politiques et aux directives gouvernementales et qu'une information suffisante vient appuyer la transaction

Gestion des activités du commissariat – contrôle des dépenses (suite)



- L'information transmise par le commissariat est parfois minimale et insuffisante pour permettre à la Délégation d'évaluer la conformité des dépenses
 - Exemple : une facture comporte une dépense de plus de 80 000 \$ justifiée uniquement par la mention « Prestations restauration »



- Certains contrats ont été attribués directement aux fournisseurs sans procéder par appel d'offres (recours à une mesure d'exception non documentée)



- Plusieurs partenariats prennent la forme d'ententes non signées (se limitent à un échange de courriels, sans document officiel)

Gestion des activités du commissariat – circulation de l'information de gestion



La SODEC à Montréal ne possède pas suffisamment d'information sur les activités de son commissariat. De façon générale, elle ne demande pas les pièces justificatives, même si certaines dépenses exigent des explications



Par exemple, pour le Festival de Cannes :

- En 2009, 7 chambres réservées dont le coût varie de 425 à 831 euros par nuitée (de 680 à 1 330 dollars)
- Chaque année, la SODEC consacre plus de 100 000 dollars à la conception et à l'aménagement d'un pavillon de même qu'à la location d'un emplacement

Frais de déplacement et de représentation

Échantillon

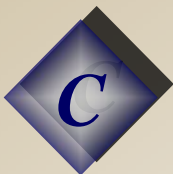
- Analyse des frais réclamés notamment par le président et chef de la direction et 10 autres dirigeants, ainsi que ceux facturés par plusieurs fournisseurs pour la période vérifiée

Conclusion

- Ces frais dépassent souvent les règles établies et, dans certains cas, les fonds publics ne sont pas utilisés avec un souci d'économie

Frais de déplacement et de représentation – déplacements en avion

- La SODEC achète plusieurs de ses billets d'avion auprès d'une compagnie aérienne à Paris en vertu d'une entente verbale
- Cette Compagnie a remis au PDG 13 certificats de surclassement en classe affaires dans les 2 dernières années
- Le coût de plusieurs déplacements du PDG est supérieur (plus du double) à celui payé pour des personnes voyageant à la même période pour le même événement.
- La SODEC devrait démontrer l'avantage économique de cette entente et se questionner sur l'aspect éthique des surclassements



Frais de déplacement et de représentation – frais d’hébergement

Au Québec

- En ce qui concerne le PDG, le coût de près de 40 p. cent des 66 nuitées variait entre 229 et 299 dollars

À l’étranger



- Le coût de plus de 50 p. cent des nuitées excédait les montants prévus (ce qui exclut l’hébergement payé par le commissariat)

Frais de déplacement et de représentation – repas et représentation



- De nombreuses réclamations concernent des repas pris entre employés ou avec les mêmes collaborateurs.
- D'avril 2006 à décembre 2008 :



- La SODEC a payé 181 factures (22 750 dollars) pour des repas pris seulement entre employés



- La SODEC a remboursé 69 factures (13 600 dollars) pour des repas pris avec les mêmes collaborateurs ou pour lesquels la majorité des personnes présentes provenaient de la Société

Demande d'accès à l'information

- Une demande d'accès à l'information a été déposée concernant les dépenses engagées par le PDG dans le cadre de ses fonctions
- Certaines dépenses ont été omises, notamment des billets d'avion et des frais d'hébergement (environ 35 000 dollars pour deux exercices). Cela augmente de plus de 60 p. cent le montant divulgué chaque année



Tableau 5 - Renseignements divulgués concernant la demande d'accès à l'information (en dollars)

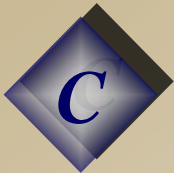
	2006-2007	2007-2008*
Montant divulgué	27 491	27 114
Autres dépenses retracées qui auraient dû être divulguées	16 840	18 063
Total	44 331	45 177
Variation	+ 61 %	+ 67 %

* Il s'agit des dépenses engagées par le président et chef de la direction d'avril 2007 à janvier 2008.

Présentation des frais de déplacement et de représentation



- La SODEC impute et présente des frais de déplacement dans les programmes d'aide financière



- Cela peut laisser croire qu'il s'agit d'aide octroyée au milieu culturel plutôt que de frais relatifs au déplacement des dirigeants et des employés (plus de 200 000 dollars en 2008-2009)



- La SODEC doit revoir la pertinence d'une telle pratique